



LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date & Lieu : 31 août 2020 au siège du CCM-CI
Heure de début : 14 h 01 min **Heure de Fin** : 15 h 12 min
Présence Effective : 25 Personnes
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 14 / 25

Nombre de Personne du Secteur Public :	03
Nombre de Personne du Secteur Privé :	02
Nombre de Personne de la Société Civile :	06
Nombre de Personnes des Populations Clés :	00
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs :	03

AUTRES PARTICIPANTS

Nombre de personnes des PR :	04
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	06
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	01

Préambule :

A l'entame de la rencontre, le Secrétaire Permanent a procédé à la vérification et à l'annonce du quorum (14/25): la rencontre se tenant en présentiel et par visioconférence, dix (10) membres titulaires étaient dans la salle pendant qu'en ligne participaient quatre (4) membres titulaires et un (1) membre suppléant.

Après cette introduction, la place a été laissée à Dr. AMETHIER Solange, Présidente du CCM-Côte d'Ivoire pour son mot de bienvenue.

Elle a remercié toute l'assistance pour leur présence et rappelé les grands points à l'ordre du jour de la session (présentation des résultats du processus de sélection du PR RSS NMF3 et présentation du budget complémentaire mis à disposition du PNLP dans le cadre du C19RM. Elle a souhaité que les échanges soient fructueux et a procédé à l'ouverture de la session de l'Assemblée Générale du 31 août 2020.

Le secrétaire permanent a ensuite présenté l'ordre du jour de la rencontre.

1. ORDRE DU JOUR

- 1- Gestion du conflit d'intérêt
- 2- Approbation du PV de l'AG du 15 juillet 2020
- 3- Présentation des résultats du processus de sélection du PR RSS NFM3
- 4- Approbation du budget relatif au montant complémentaire mis à la disposition du PNLP pour le C19RM
- 5- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Gestion des cas de conflit d'intérêt

Suite à l'interpellation de Dr. SHABANI Nicole (PEPFAR), au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

3. Présentation des résultats du processus de sélection du PR RSS NFM3

Cette présentation a été faite par Dr. KOUASSI Jean Pierre du secteur Privé en sa qualité de président du comité de sélection du PR RSS.

Il a rappelé que 10% de l'allocation globale mis à disposition de la Côte d'Ivoire par le Fonds mondial a été dédié au Renforcement du Système de Santé (RSS) pour la période 2021-2023 soit un montant de 15 184 337 964 Francs CFA. La Côte d'Ivoire ayant décidé d'une subvention spécifique RSS, il s'avérait nécessaire de procéder au choix d'un récipiendaire principal (PR) sélectionné par le CCM-CI conformément à ses missions.

Ainsi, le BE a mis en place un comité de sélection composé **d'un (01) observateur et de sept (7) membres représentant chacun les différents secteurs qui composent le CCM-CI (privé, public, OSC et PTF) :**

- **Dr BOGUIFO**, 1^{er} vice-président du CCM-CI (Observateur) ;
- **Dr KOUASSI Jean-Pierre**, membre CCM-CI (Président du Comité)
- **Mme N'GUESSAN née MASSIATA**, membre CCM-CI (Rapporteur)
- **Dr GUEI Fidèle**, membre CCM-CI (membre du Comité)
- **Mr OUSSOU Michael**, membre CCM-CI (membre du Comité)
- **Dr BAROUAN Marie-Catherine**, membre CCM-CI (membre du Comité)
- **Mr AGBO Kékré Hervé Gérôme**, membre CCM-CI (membre du Comité)
- **Dr COULIBALY Adama** membre, CCM-CI (membre du Comité)

Conformément à un chronogramme élaboré par le Secrétariat Permanent et validé par le BE, les activités ont été exécutées par le comité de sélection ci-dessous résumé :

N°	Date	Périodes/Activités	Livrables
I	4ème Semaine _Mai 2020	Elaboration des TDR avec des critères bien définis pour l'avis d'appel à manifestation d'intérêt (validé par le B.E et l'équipe pays du FM).	TDR de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt.
II		Mise en place du comité de sélection multisectoriel du PR-RSS par le BE du CCM-Côte d'Ivoire, avec pour mission de conduire le processus de sélection (dépouillement des dossiers et interview des postulants)	Liste des membres du comité de sélection

III		Elaboration des outils et supports de sélection conformément aux TDR par le secrétariat permanent	Différents outils et supports de sélection
IV	12 Juin & 9 Juillet 2020	2 Publications de l'appel à candidature dans le journal Frat-Mat et une large diffusion par e-mail	Annonce dans les parutions des journaux concernés & mails d'information
V	12 Juin au 24 Juillet 2020	Réception des dossiers d'appel à candidature (du 12 Juin au 1er Juillet, puis prorogé au 24 Juillet)	Fiche d'enregistrement
VI	de la 4ème Semaine de Juillet à la 1ère Semaine de Août 2020	Plusieurs rencontres du comité de sélection (prise de contacts, désignation du Président & du Rapporteur puis validation des outils de sélection)	Rapport de réunion
		- Ouverture de plis	
		- Notation des dossiers des candidats	
		- Interview des candidats	
		- Remplissage fichier Excel	
		- Synthèse des notes + classement dans le fichier Excel	
		- Partage du rapport de sélection au BE	
VIII	20-août-20	Présentation du résultat de la sélection à la réunion du BE.	P.V de la réunion

Deux dossiers de candidature ont été réceptionnés au terme de la période de dépôt des dossiers.

Il s'agit de : Unité de Coordination des Programmes du Fonds mondial et Médecins Humanistes. Le processus de sélection s'est fait en deux phases à savoir le dépouillement et l'examen de la qualité des dossiers fournis puis la seconde phase relative aux interviews des candidats. L'ouverture des plis s'est faite de façon transparente en présence de tous les candidats et de l'observateur du BE du CCM, Dr BOGUIFO Charles.

La phase du dépouillement des documents a été faite selon des critères de vérifications comprenant des items dans l'optique de garantir la transparence et l'équité du processus. Ces items sont :

- Une lettre de motivation ;
- Une copie certifiée du document établissant l'existence légale de l'organisation,
- Un formulaire à renseigner (localisation, nombre de membre, budget annuel, les capacités financière et logistique) ;
- Les deux derniers rapports annuels d'activités et d'audit de l'organisation ;
- Les références des prestations similaires dans le domaine de la santé et la lutte contre l'une des pathologies en milieu communautaire ;
- Les manuels de procédures de gestion (administrative, financière, comptable, logistique et d'équipement, achats et stocks) et d'opération ;
- Une ébauche de l'offre illustrant techniquement la manière dont l'organisation compte mettre en œuvre les interventions dans le temps (stratégie de mise en œuvre) ainsi que, les coûts prévisibles relatifs à cette stratégie notamment les frais de fonctionnement ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale en cours de validité.

A l'issue du dépouillement, les résultats suivants ont été enregistrés :

- UCP-FM : Moyenne de 23,17 sur 30
- MEDECINS HUMANISTE : Moyenne de 17,50 sur 30.

Dans la suite du processus, le jury a reçu les 2 candidats pour un entretien qui a porté sur les capacités organisationnelles et opérationnelles des postulants. Les domaines suivants ont été passés en revue avec chaque candidat:

- Système institutionnel noté sur **12 points**
- Système programmatique noté sur **39 points**
- Système d'achats et de gestion des stocks **19 points**
- Mécanisme de gestion des risques **4 points**
- Connaissance de l'environnement et procédures du Fond Mondial **10 points**

A l'issue des deux phases, les résultats obtenus se présentent comme suit :

STRUCTURE	NOTES OBTENUES /20
UNITÉ DE COORDINATION DES PROGRAMMES DU FONDS MONDIAL	16.92/20
MEDECINS HUMANISTES	11.05/20

Au terme du processus, le comité de sélection a fait un classement et transmis son rapport au Bureau Exécutif.

La présente AG devra alors permettre aux membres de se prononcer sur les résultats transmis par le comité de sélection avant de transmettre toute la documentation du processus au Fonds mondial.

Toutefois, l'évaluation du processus permet de noter que :

- Le processus fut transparent marqué par une large communication autour du processus
- Le comité était composé de membres issus de tous les secteurs présents au CCM-Côte d'Ivoire et a siégé en toute indépendance durant tout le processus ;
- Malgré une large diffusion, le nombre de candidat était faible ;
- Certains membres du comité sont restés indisponibles pendant le processus.

Après cette présentation, les membres de l'Assemblée Générale ont remercié le comité de sélection pour le travail abattu et ont émis une recommandation : « si l'UCP était retenu comme PR/RSS à la fin du processus, son rôle soit clairement défini afin de dissocier sa fonction d'unité de coordination des programmes publics du Fonds mondial, de gestion financière à celle de structures de mise en œuvre. Cette distinction des rôles de l'UCP permettra de gérer le conflit d'intérêt ».

L'assemblée générale a suggéré qu'à l'image du processus de sélection du PR RSS, soit organisé celui des sous-bénéficiaires.

Le vote qui a suivi cette présentation a donné les résultats suivants :

- 14 /14 voix pour la proposition de l'UCP comme PR pour la mise en œuvre du RSS sous réserve de la prise en compte de la recommandation sus citée.

Cette proposition devra être soumise au Fonds mondial pour la suite du processus et sa finalisation.

RECOMMANDATIONS

- Transmettre le rapport de sélection du PR RSS au Fonds mondial
- Redéfinir les rôles et fonctions de l'UCP s'il est sélectionné comme PR RSS, cette clarification est essentielle pour éviter les conflits d'intérêts.
- Organiser la sélection des sous-bénéficiaires une fois le processus du choix du PR RSS finalisé par le Fonds mondial

4. Présentation et approbation du budget relatif au montant complémentaire mis à la disposition du PNLP par le Fm dans le cadre du C19RM

Le secrétaire permanent a informé de ce qu'un montant complémentaire de 2.4 millions d'Euros ait été mis à la disposition du PNLP dans le cadre du projet C19RM (Accès au dispositif de riposte du Fonds mondial de la lutte contre la COVID 19). Ce montant devrait contribuer à l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) des acteurs lors des campagnes de masse de distribution des MILDA. Pour rester conforme aux directives du Fonds mondial, le montant initial ayant été endossé par l'assemblée générale le 15 juillet 2020, ce montant complémentaire doit également faire l'objet d'approbation par ladite assemblée.

C'est dans ce contexte que le PNLP a donc été invité à faire une présentation pour mieux expliquer l'investissement de ce montant complémentaire pour permettre à l'Assemblée Générale de se prononcer.

Il ressort de cette présentation que le montant global est de 2 400 039 Euros soit 1 574 322 382 FCFA réparti de la façon suivante :

- Achat des masques jetables (1 281 873) y compris les coûts GAS (Frais d'agent 5%, Transport international voie maritime, Transport international voie aérienne et la distribution dans le pays est de 660.356 Euros soit 433 165 141 FCFA
- Achats locaux d'un montant de 1 739 683 Euros soit 1 141 157 242 FCFA y compris les frais de distribution

Les échanges ont permis de meilleures clarifications. Cependant, l'assemblée a recommandé qu'une réflexion profonde soit initiée sur la gestion des déchets dus à l'utilisation des masques anti-COVID19.

A la suite du vote, 14/14 voix ont approuvé l'investissement du montant complémentaire du PNLP dans le cadre de la lutte contre le COVID19.

RECOMMANDATION

- Intégrer la gestion des déchets dus aux masques anti COVID-19

5. Divers

Aucun point de divers n'a été traité

Rédigé le : 04 septembre 2020

Validé par l'AG le

Dr. AMETHIER Solange

